

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1°) Opération façades toitures : attribution des aides financières

Le 13 septembre 2010, la commission d'attribution des aides « façades-toitures » s'est réunie pour examiner les demandes en cours.

Lors de cette dernière commission d'attribution des aides, un projet a été examiné.

Présentation du projet :

- **M. JEAN-ALBERT Loïc 6 rue du Donjon :**

Projet de réfection de la façade. La subvention accordée est de 552 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission, et charge Monsieur Daniel BOREL, Premier Adjoint, de signer tout document ainsi que d'effectuer toute démarche se rapportant à cette opération et à ces décisions.

2°) : Opération Solaire Bois : attribution des aides financières

Le 13 septembre 2010, la commission d'attribution des aides «Solaire Bois » s'est réunie pour examiner les demandes en cours.

Lors de cette commission, cinq projets ont été examinés.

Présentation des projets:

- **Mme PAPUT Christiane Les Boulonges**

Pose d'un poêle à granulés. La subvention accordée est de 201 €.

- **M. FREUDENREICH Michel Les Côteaux**

Pose d'un poêle à bois. La subvention accordée est de 300 €.

- **M. VASSELIN Michel Le Clos**

Pose d'un poêle à bois. La subvention accordée est de 300 €.

- **M. CAL Gérard 7 rue Pons Gentil**

Pose d'un poêle à granulés. La subvention accordée est de 300 €.

- **M. CHAPPUIS Michel Les Côteaux**

Installation d'un chauffe eau solaire individuel. La subvention accordée est de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les propositions de la commission, et charge Monsieur Daniel BOREL, Premier Adjoint, de signer tout document ainsi que d'effectuer toute démarche se rapportant à cette opération et à ces décisions.

3°) CONVENTION FINANCIERE TRAVAUX COORDONNES PROGRAMME ENVIRONNEMENT « Les HUGUES » avec la FDE 05

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux au lieu-dit Les Hugues où il sera nécessaire de procéder à la mise en place de l'éclairage public, et la mise en souterrain du réseau France Télécom.

Ces travaux coordonnés se feront sous l'égide de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes, pour un coût d'objectif hors taxe de 42 000 €uros. La participation financière de la commune sera de 51 646 €uros. Pour ce faire, une convention financière doit être conclue entre les deux parties.

Après lecture de ladite convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention financière et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

4°) Validation du marché de travaux de construction d'un terrain multisports

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la commune de procéder à la construction d'un terrain multisports, dans la continuité des terrains de tennis déjà existants, lesquels seront également entièrement rénovés dès le début de l'année 2011.

Il précise qu'une consultation a été lancée en vue de sélectionner l'entreprise qui aura en charge l'exécution des travaux de construction dudit terrain multisports. Dans le cadre de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le lundi 16 septembre 2010, a proposé de retenir la proposition de l'entreprise ABRACHY, en tant qu'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements arrêtés au règlement de la consultation.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et de confier le marché à l'entreprise ABRACHY, pour un montant de travaux de 81 721.25 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide la décision de la commission d'appel d'offres,

2/ autorise Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise ABRACHY, le marché correspondant, sur la base des montants de travaux indiqués précédemment.

5°) Validation du marché de travaux d'aménagement d'un bâtiment communal, en vue de l'accueil d'un bureau de poste

Monsieur Le Maire rappelle les travaux que la commune a prévu de réaliser sur le local communal situé en rez de chaussée de la maison des Templiers, afin d'y accueillir dès 2011 le bureau de Poste.

Il précise qu'une consultation a été lancée en vue de sélectionner l'entreprise qui aura en charge l'exécution desdits travaux. Dans le cadre de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le lundi 27 septembre 2010, a proposé de retenir la proposition de l'entreprise MH Project, en tant qu'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements arrêtés au règlement de la consultation.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et de confier le marché à l'entreprise MH Project, pour un montant de travaux de 33 604.50 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide la décision de la commission d'appel d'offres,

2/ autorise Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise MH Project, le marché correspondant, sur la base des montants de travaux indiqués précédemment,

6°) Congrès des Maires - Participation et prise en charge des frais de déplacement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Congrès des Maires se tiendra du 23 au 25 novembre 2010 à PARIS. Il est opportun que les élus ayant besoin de connaître l'évolution de la gestion locale puissent s'y rendre pour suivre les réunions débats et les ateliers de formation.

M. Daniel BOREL souhaite dans cet esprit, participer à ce congrès. Monsieur Le Maire propose à M. David PASTUREL de les accompagner.

Ces déplacements entraînent des frais de transport et d'hébergement. Monsieur Le Maire propose que ces frais soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge et le remboursement par la commune des frais réels engagés par Messieurs BOREL et PASTUREL

7°) Validation du règlement intérieur du gymnase du collège de Tallard

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 septembre 2010 par laquelle la commune et le Conseil Général ont signé une convention d'utilisation du gymnase du collège de Tallard.

Maintenant, il est nécessaire qu'un règlement intérieur du gymnase soit établi afin de réglementer l'utilisation du gymnase du collège par les diverses associations sportives.

Après lecture du projet de règlement intérieur et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, adopte le règlement intérieur du gymnase du collège.

Le Maire,

Jean-Michel ARNAUD